



Procès-verbal de la réunion du bureau du 21 Mai 2026

Le vingt et un mai deux mille vingt six à 19h45, au Stade Intercommunal du Pays de Fayence, 690 Chemin de la Garelle 83440 Fayence, s'est réuni le bureau et du Comité de direction ci-après relaté.

Sont présents : Thierry PEDRAZZOLI Président, Julien BOGIRAUD Trésorier, David DERASSE, Cynthia BOGIRAUD, Jonathan DELGRANGE, Mohamed BOUKHIER

Absent non excusé : Pascal RIVIERE

_____ Thierry PEDRAZZOLI, préside la séance.

_____ Cynthia BOGIRAUD, exerce les fonctions de secrétaire de séance.

Le premier avril deux mille vingt-six à dix neuf heure quarante cinq, au Stade intercommunal du Pays de Fayence, s'est réuni le Comité Directeur ci-après relaté.

Il est rappelé que le Comité est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Débriefing de la saison sportive 2025-2026
2. Organisation sportive et éducateurs – Saison 2026-2027
3. Finances liées aux fonctions de responsable Foot Réduit
4. Création d'une section U5
5. Stages – Saison 2026-2027
6. Assemblée Générale 2026

Le président de séance aborde successivement les points figurant à l'ordre du jour.

1. Débriefing de la saison sportive 2025-2026

Le Comité Directeur réalise un bilan sportif global de la saison 2025-2026.

L'ensemble des équipes du club termine la saison avec des résultats très satisfaisants, marqués par plusieurs accessions et aucune relégation.

Le Comité Directeur félicite particulièrement :

- les Seniors 1 pour leur montée en D2,
- les Seniors 2 pour leur montée en D3.

L'ensemble des autres équipes du club conserve son niveau sportif pour la saison prochaine.

Le Comité Directeur souligne la qualité du travail réalisé par l'ensemble des éducateurs, dirigeants, bénévoles et joueurs tout au long de la saison et se félicite de la dynamique sportive positive du club.

2. Organisation sportive et éducateurs – Saison 2026-2027

M. Mohamed Boukhier, actuellement éducateur U9 et jeune issu du club, a répondu favorablement à la sollicitation du Comité Directeur et accepte les fonctions de Responsable Sportif Foot Réduit qui lui avaient été proposées lors de la précédente réunion.

À cette occasion, il présente au Comité Directeur un organigramme complet du foot réduit, de la catégorie U6 à U13, dans lequel l'ensemble des équipes est pourvu en éducateurs.

Cet organigramme a été construit avec la volonté d'impliquer davantage les jeunes issus du club, notamment à partir des catégories U15, en leur proposant des fonctions d'assistants éducateurs afin de les responsabiliser, de les motiver et de leur donner progressivement le goût de l'encadrement en vue de préparer l'avenir du club.

Chaque catégorie sera encadrée par un éducateur adulte, avec des bases techniques de football et d'un jeune encadrant, pratiquant le football au sein du Club.

M. Boukhier présente également les grandes lignes du futur projet sportif du club concernant le foot réduit (foot à 5 et foot à 8), comprenant :

- une aide à la construction des séances,
- des lignes directrices sportives communes,
- un accompagnement destiné à harmoniser les méthodes de travail des éducateurs.

Le Comité Directeur souligne la qualité du travail présenté et souhaite accompagner cette nouvelle structuration sportive.

Dans ce cadre, le club organisera à fréquence régulière des sessions de formation et d'accompagnement destinées aux éducateurs afin de soutenir l'apport réalisé par M. Boukhier et permettre à l'ensemble de l'encadrement technique de monter en compétences et en autonomie.

Le club affiche également comme objectif que l'ensemble des éducateurs référents, éducateurs principaux des différentes catégories, puissent être formés via les modules CFI proposés par la Ligue Méditerranée de Football.

Concernant le foot à 11, quatre équipes jeunes sont programmées pour la saison 2026-2027 :

- U14,
- U15,
- U16,
- U15 Féminines.

Le Comité Directeur échange sur l'organisation de ces catégories. Certains éducateurs restent encore à confirmer.

Concernant les équipes Seniors 1 et Seniors 2, les deux groupes devraient être reconduits pour la saison prochaine. Des éducateurs ont déjà manifesté leur intérêt pour l'encadrement de ces équipes.

Le club souhaite engager un nouveau projet sportif qui constituera la priorité de la saison prochaine.

Afin de présenter cette nouvelle structuration sportive, une réunion des éducateurs est programmée le lundi 1er juin à 19h. L'ensemble de l'équipe éducative de la saison 2025-2026 y est convié et la présence de chacun est plus que souhaitée. Une communication sera effectuée dans le groupe WhatsApp des éducateurs.

Le comité directeur évoque les difficultés à récupérer les matériel appartenant au club en fin de saison et l'implication dans l'entretien des parties communes (infirmerie et casiers). Il est proposé de ne verser les frais qu'une fois le matériel est restitué, les casiers vidés et nettoyés et l'infirmerie entretenue.

La date butoire pour restituer le matériel est la suivante : 07/07/2026.

Matériel à restituer pour chaque équipe :

- Jeu de maillots bleus complet
 - Jeu de maillots blancs complet
 - Sac de sport Puma
 - Trousse à pharmacie
 - Bombe de froid
 - Chasubles
 - Brassard de capitaine
 - Sac à ballons
 - Ballons
 - Jeu de clés complet
- (selon liste tenue par le secrétariat)

En cas de matériel manquant, les frais seront réduits selon la grille en vigueur.

>> Proposition votée à l'unanimité

3. Finances liées aux fonctions de responsable Foot Réduit

Le Comité Directeur procède ensuite au vote concernant l'attribution d'indemnités sous forme de frais kilométriques liées aux fonctions de Responsable Sportif Foot Réduit, à hauteur de 500 € par mois sur une période de 10 mois.

La proposition est mise au vote.

Conformément aux règles de délibération, M. Mohamed Boukhier, membre du Comité Directeur et concerné directement par cette décision, n'a pas pris part au vote.

>> Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Création d'une section U5

M. Mohamed Boukhier présente au Comité Directeur l'intérêt de créer une section U5.

Après échanges, le Comité Directeur se prononce favorablement sur la création de cette nouvelle catégorie.

Il est rappelé que les licences fédérales ne sont accessibles qu'aux enfants âgés de cinq ans révolus. De ce fait, cette section ne pourra pas donner lieu à la délivrance d'une licence FFF.

Le groupe serait limité à dix enfants maximum.

Le Comité Directeur valide également que M. Mohamed Boukhier sera l'éducateur référent de cette nouvelle catégorie U5. Un créneau d'entraînement hebdomadaire d'une heure sera intégré au planning du club, chaque mercredi de 13h à 14h.

Concernant les aspects administratifs et assurantiels, le secrétariat précise qu'un dossier d'inscription spécifique devra être constitué afin de garantir la couverture assurance des enfants. Les familles devront fournir :

- une pièce d'identité,
- une attestation d'assurance périscolaire,
- une photo d'identité de l'enfant.

Le sujet de la cotisation est ensuite abordé.

Bien qu'aucun frais de licence ne soit appliqué, les enfants U5 bénéficieront du pack équipements du club, identique à celui des autres licenciés, pour une valeur de 92 € TTC sur la saison 2026-2027.

Afin de participer aux frais d'équipements, de matériels et aux dépenses spécifiques liées à cette catégorie, le Comité Directeur propose une adhésion annuelle fixée à 120 €.

>> Cette proposition est adoptée à l'unanimité et devra être validée lors de l'Assemblée Générale.

5. Stages – Saison 2026-2027

L'entreprise Olympique Sports Academy (OSA), en charge de l'organisation et de la bonne tenue des stages de football au sein du club depuis 3 saisons propose de reconduire son partenariat avec le club pour la saison prochaine.

Trois semaines de stages étaient proposées :

- première semaine de juillet,
- une semaine au mois d'octobre,
- une semaine au mois d'avril.

Après échanges et débats, le Comité Directeur décide de ne pas retenir la semaine de juillet en raison d'un manque de disponibilité organisationnelle.

Les stages d'octobre et d'avril sont en revanche confirmés.

6. Assemblée Générale 2026

L'Assemblée Générale du club est fixée au 8 juillet 2026.

Cette date permettra :

- de clôturer la gestion comptable de la saison arrêtée au 31 mai,
- de récupérer le bilan comptable,
- d'organiser une assemblée générale complète et conforme.

Le trésorier rappelle à ce sujet que l'ensemble de la comptabilité du club a déjà été transmis au cabinet comptable SECMA jusqu'au mois de mars inclus. La comptabilité du mois d'avril est finalisée et prête à être déposée.

Concernant la comptabilité du mois de mai, celui-ci pourra être traité dès réception du relevé bancaire mensuel, disponible à compter du 1er juin, afin d'effectuer rapidement le rapprochement bancaire puis de transmettre l'ensemble des éléments au cabinet comptable pour l'établissement du bilan définitif.

Le Comité Directeur souligne que cette contrainte comptable explique pourquoi l'Assemblée Générale ne peut être organisée trop tôt dans le courant du mois de juin.

La convocation sera rédigée et envoyée par le secrétariat dans un délai de cinq jours à l'ensemble des licenciés du Club.

A ce jour, deux personnes ont manifesté leur souhait d'intégrer le Comité Directeur pour la saison prochaine, verbalement à ce jour :

- M. Guilhem Grisvard,
- M. Anthony Ballatore.

Une invitation personnelle leur sera adressée afin d'échanger sur leurs projets et motivations, afin de formaliser officiellement ce souhait, en amont de l'Assemblée générale. Ils devront officialiser leur candidature par écrit avant le 7/06/2026 minuit, en vue de la préparation du vote électronique.

Conformément aux statuts du club en vigueur, les membres sortants sont les plus anciens élus en assemblée générale. Il s'agit cette année de Mohamed Boukhier, Cynthia Bogiraud et Pascal Rivière.

Le Comité directeur souligne que le poste de secrétaire est spécifique et ne peut se passer des compétences apportées par Cynthia Bogiraud.

Le Comité directeur vote donc les 2 sortants pour cette année qui seraient :

- M. Mohamed Boukhier,
- M. Pascal Rivière.

Cynthia Bogiraud étant concernée par la délibération ne prend pas part au vote.

>> Adopté à l'unanimité

M. Mohamed Boukhier ne se représente pas à sa réélection.

M. Pascal Rivière étant absent lors de cette réunion, le Comité Directeur ne peut confirmer officiellement sa candidature à sa réélection. Toutefois, au regard des derniers échanges informels intervenus avec les membres du comité, il aurait manifesté la volonté de poursuivre son engagement au sein du Comité Directeur pour la saison prochaine.

Le secrétariat est mandaté pour préparer l'ensemble des documents et l'organisation liés à la bonne tenue de l'Assemblée Générale, notamment le paramétrage du vote en ligne qui sera reconduit comme lors de la saison précédente.

Une invitation sera adressée :

- à l'ensemble des licenciés du club,

- aux élus de la Communauté de Communes,
- ainsi qu'aux élus des différents villages du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 heures 10.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Prochaine réunion sur convocation, sous deux mois

Le président de séance
séance

Thierry PEDRAZZOLI

Le secrétaire de

Cynthia BOGIRAUD